

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DAC 371 Subvention et convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Paris Ateliers, 16, quai des Célestins 75004 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 200.000 euros est attribuée à l'association Paris-Ateliers, 16 quai des Célestins – 75004 Paris afin de participer au financement des travaux de rénovation de certains de ses sites et de réforme de son système d'information. (2012_06565 / D02216-20271).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 200.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, rubrique 33, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 12 V00458 DAC.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.